

*personnes handicapées et chargé des fonctions courantes à leur endroit dans les activités du Cabinet. Ce fonctionnaire pourrait servir de lien entre le Cabinet et un comité similaire au comité sur le SIDA, composé de représentants de haut niveau, peut être du rang de sous ministre, et des autres organismes centraux et des ministères importants. On pourrait ainsi assurer que tous les organismes gouvernementaux prennent les mesures qui s'imposent.*

Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, *S'entendre pour agir*, juin 1990, pp.22-24.

Un Comité de sous-ministres sur les questions touchant les personnes ayant des déficiences a été formé conformément à notre suggestion, mais il ne s'est réuni que deux fois au cours des 18 derniers mois. Georges Proulx, sous-secrétaire d'État adjoint, estime que les échanges bilatéraux entre les sous-ministres ont été plus efficaces. Il semble que la fonction de coordination ait maintenant été confiée à un comité de sous-ministres adjoints qui, dans bien des cas, ont délégué cette responsabilité à des subalternes.

De toute évidence, notre message a été mis de côté, ou bien il s'est embrouillé en cours de route. Des rencontres bilatérales peuvent être utiles dans certains cas, mais elles ne semblent pas convenir pour mettre en oeuvre une Stratégie nationale qui requiert la participation de dix ministères et organismes. Qui plus est, un comité de coordination, où l'adjoint de l'adjoint du sous-ministre vient aux réunions ne correspond pas tout à fait à ce que nous avons en tête. La participation continue de fonctionnaires de niveau

